

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la mer

Direction des affaires maritimes

Arrêté du 1^{er} février 2021

Modifiant l'arrêté du 16 décembre 2020 portant nomination des membres de la commission nationale de la négociation collective maritime, de l'emploi et de la formation professionnelle

NOR : MERT2102754A

(Texte non paru au journal officiel)

La ministre de la mer,

Vu l'article L. 5543-1-1 du code des transports ;

Vu le décret n° 2015-918 du 27 juillet 2015 relatif aux conventions et accords collectifs des gens de mer et à la composition et au fonctionnement de la commission nationale de la négociation collective maritime ;

Vu le décret n° 2019-16 du 7 janvier 2019 modifiant la composition de la commission nationale de la négociation collective maritime ;

Vu le décret n° 2020-1410 du 17 novembre 2020 modifiant la composition de la commission nationale de la négociation collective maritime, de l'emploi et de la formation professionnelle et adaptant diverses dispositions réglementaires relatives aux gens de mer ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2020 portant nomination des membres de la commission nationale de la négociation collective maritime, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Arrête :

Article 1

Le III de l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 2020 susvisé est ainsi modifié :

Après les mots : « En tant que membres titulaires », sont ajoutés les deux alinéas suivants :

« M. Yannick CHENEVARD, vice-président de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

M. André MARTIN, vice-président de la région Pays-de-la-Loire. »

Article 2

Le directeur des affaires maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel.

Fait le 1^{er} février 2021

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des affaires maritimes,

T. COQUIL